



Comprendre la SCI (Société Civile Immobilière)

Formation interentreprises

Objectif :

- Intégrer la réglementation propre aux SCI afin de mieux appréhender les différents aspects (juridique, fiscale et comptable) d'un bien immobilier appartenant à une Société Civile

Public : gérants, salariés, agents commerciaux, négociateurs et plus généralement toute personne ayant le pouvoir d'engager le titulaire de la carte professionnelle

Pré-requis : aucun

Méthodes pédagogiques mobilisées : adaptation des apports théoriques de la formation à l'expérience et aux besoins de chaque stagiaire. Cas pratiques et mises en situation. Pédagogie interactive.

Animation : formation animée par un expert judiciaire (estimation immobilière et location).

Suivi des acquis et validation : contrôle continu des connaissances acquises. Attestation de formation.

Lieu de la formation : CP Formation – 8 avenue d'Aubières – 63800 Cournon d'Auvergne

Planning – durée - horaires :

Planning :

Durée : 1 jour (7 heures)

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Prix : 270,00 € non soumis à TVA / personne

➔ Bon pour accord à nous retourner

Nom du participant :

Destinataire de la facture : OPCO Entreprise

Coordonnées :

Entreprise :

Nom - Prénom :

Fonction :

Date / cachet et signature

Contact CP Formation :

Laetitia Fuentes - Téléphone : 07 69 75 62 43

Email : cp.formation63@gmail.com

Comprendre la SCI (Société Civile Immobilière)

Contenu de la formation

Quand, Comment et Pourquoi une SCI ?

L'origine de la SCI

Une SCI pour acquérir, gérer et transmettre un patrimoine immobilier

Aspects juridique, comptable et fiscal d'une Société Civile Immobilière

La définition légale de la SCI

Avantages

Inconvénients

Les statuts et les formalités

Dénomination, durée et siège social

Objet social

Enregistrement, publicité, dépôt et immatriculation

Le capital

Fixation

Apports

Parts sociales

La gestion de la Société Civile Immobilière

Obligations comptables

Obligations fiscales (IS ou IR)

Droits et devoirs des associés

Responsabilité des associés

Le gérant